



JEROME CAHUZAC
MINISTRE DELEGUE CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 10 août 2012
N°067

SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2012

Solde Le solde général d'exécution au 30 juin 2012 s'établit à -56,7 Md€ contre -61,3 Md€ à la même date en 2011.

Le solde général d'exécution à fin juin s'améliore par rapport à la même période de l'exercice précédent du fait de la progression des recettes fiscales et par l'enregistrement, en janvier 2012, d'un produit exceptionnel relatif à l'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences hertziennes. Cette plus-value est en partie compensée par un rythme plus soutenu de comptabilisation des opérations en dépenses en début d'année.

Dépenses

Au 30 juin 2012, les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 185,2 Md€ contre 179,1 Md€ au 30 juin 2011.

La progression des dépenses est conforme à la prévision de la seconde loi de finances rectificative pour 2012, adoptée par le Parlement le 31 juillet 2012. Après la phase 2010-2011 de bascule dans le nouveau système d'information financier CHORUS (la totalité des ministères utilisent l'application depuis le 1^{er} janvier 2011), les ministères ont pu démarrer leur gestion 2012 plus rapidement qu'en 2011.

Recettes

Au 30 juin 2012, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 145,3 Md€ contre 139,6 Md€ à fin juin 2011.

Les encaissements de recettes fiscales à fin juin sont en ligne avec la seconde loi de finances rectificative. Pour mémoire, les produits de l'impôt sur les sociétés et de la TVA ont été, à cette occasion, revus à la baisse respectivement de 3,4 Md€ et 1,4 Md€.

Le produit des recettes non fiscales enregistré à fin juin s'élève à 7,3 Md€, contre 6,0 Md€ à fin juin 2011. L'écart à la hausse résulte notamment de la recette exceptionnelle enregistrée en janvier 2012 par le budget général, relative à la procédure d'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences hertziennes dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public (fréquences dites « 4G »).

Comptes spéciaux Le solde des comptes spéciaux s'établit à - 16,8 Md€ à fin juin 2012 contre - 21,8 Md€ à fin juin 2011.

L'évolution, à fin juin, du solde des comptes spéciaux reste encore peu significative, exception faite de l'enregistrement, opéré en janvier 2012, de la quote-part de recettes attribuée au CAS « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien » pour la cession des fréquences dites « 4G ».

Contact presse :

Cabinet de Jérôme CAHUZAC : 01 53 18 43 08